

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 12 MAI 2022 - SALLE DE L'AIGLON

Président : M. Didier BADAN
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : M. Jean-François CROSET
Mme Romaine MERMINOD
Huissier : M. Laurent RISSE

Il est 20 h 00, **M. le Président Didier BADAN** ouvre la 9ème séance de la législature 2021-2026, 4ème de l'année 2022. Il passe la parole à la secrétaire pour l'appel.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de **55 Conseillers** (11 excusés, 4 absents). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

M. le **Président** salue la Municipalité qui se présente au complet, le public ainsi que le représentant de la Presse.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président annonce un ordre du jour modifier qui se présente comme suit :

1.1 Appel

1.2 Approbation de l'ordre du jour

1.3 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2022

1.4 Communications du Président

1.5 Communications de la Municipalité

2.1 Préavis municipal N° 2022-02 du lundi 28 mars 2022, relatif à la décastration du chemin de l'Hôpital (Sud) au vu de la réalisation du futur Gymnase

3.1 Réponse à la question relative à l'accompagnement des enfants à l'école selon le modèle Pédibus projeté dans le cadre de la réorganisation scolaire.

4.1 Motion « Pour des transports scolaires gratuits »

5.1 Postulat « Pour la valorisation d'objets fonctionnels ou réparables issus de la déchetterie »

6.1 Interpellation « Un centre-ville dynamique et fort en tourisme et artisanat : où en sommes-nous ? »

6.2 Interpellation "CAD-Satom"

7.1 Question de M. Luc Deladoey

7.2 Propositions individuelles

Il soumet ces modifications à l'Organe délibérant et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle est close.

VOTE : À main levée, l'Assemblée **accepte à la majorité** (2 abstentions), l'ordre du jour tel que modifié.

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2022.

M. le Président informe des quelques modifications demandées par Mme la Conseillère A. **CROSET** qui sont les suivantes :

Page 15 – ligne 3 : il faut lire « **le vétérinaire cantonal** » et non « la vétérinaire cantonale »

Page 20 – ligne 4 : il faut lire « un certain nombre de bâtiments ont été détruits, **ce qui a réduit d'autant le patrimoine bâti communal. Il s'agit du deuxième round de la vente qui est relativement intéressant.** »

Page 20 -ligne 6 : il faut lire « Et effectivement, comme l'a dit l'un de ses préopinants, on risque, dans quelques années, **de s'en mordre les doigts, cela serait désolant.** »

Page 26 – ligne 2 : il faut lire « Il est vrai que Caroline Ruchet, romancière, poétesse, **est connue.** »

Ligne 4 : il faut lire « elle a été étonnée de voir que dans la nouvelle nomenclature, le nom Rue Krafft, sentier Caroline Ruchet-Olivier, **figurent sur de toutes petites plaques, sans indication de date. Il suffirait de mentionner le prénom et les titres, car finalement, il a été mis au budget...** »

Ligne 8 : non seulement aux **Aiglons**, mais aussi aux **Confédérés** (majuscules)

Page 28 – ligne 5 et 6 : il faut lire « Et ce qu'elle a dit est tout à fait contraire aux bonnes pratiques, **qui ont longtemps eu cours dans l'institution scolaire** lorsqu'il s'agissait de matière de réforme, de changement et même de « petites révolutions » (guillemets)

Page 28 – ligne 8 : il faut lire « Après **vérification**, le débat n'a jamais été ouvert »

La discussion est ouverte :

M. Cyril **ZOLLER** (ALT) remercie Mme la Conseillère A. CROSET pour toutes ces précisions qui permettent d'avoir un procès-verbal en ordre. Il souhaite également renouveler ses félicitations à la secrétaire pour son travail, sa patience et il souhaite savoir si, au budget du Conseil, il y a la possibilité de lui remettre, chaque fin d'année, un bon cadeau pour une séance de bien-être à Lavey-les-Bains !

La parole n'est plus demandée, **M. le Président** clôt la discussion et remercie l'auteure pour son procès-verbal.

VOTE : Le procès-verbal n'appelant pas d'autre commentaire, il est soumis au vote. À main levée, celui-ci est accepté **à la majorité (2 abstentions)** des membres présents.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

· **Annonces**

M. le Président souhaite un joyeux anniversaire à Mme la Conseillère Danielle GOSTELI-JAQUEMET.

Au nom du bureau du Conseil communal d'Aigle, M. le Président adresse ses félicitations à M. Frédéric BORLOZ, premier Conseiller d'État de la ville d'Aigle, fraîchement élu.

· **Courriers**

M. le Président a reçu la copie d'un courrier de l'Association des Parents d'Élèves envoyé à Mmes les Conseillères d'État C. AMARELLE et N. GORRITE. Cette lettre concerne la pétition pour un report à la rentrée 2023 de la réorganisation des classes primaires de l'école d'Aigle. Cette pétition a été signée par 436 parents et personnes à charge des enfants concernés. Ce courrier n'étant pas du ressort du Président, il a été adressé à l'ensemble des acteurs concernés par cette réorganisation. Il est à disposition sur le bureau du Conseil.

· **Procès-verbal**

M. le Président se réfère aux remarques reçues quant à la rédaction et du délai de retour. Il tient à préciser qu'en faisant une séance de Conseil communal mensuelle et que chacun a droit à quelques jours de congé, il est important de comprendre que le délai de retour du PV peut prendre du temps. Il ne faut pas oublier la durée des séances et surtout l'intensité des discussions. Il se joint au bureau du Conseil pour adresser ses plus vifs remerciements à la secrétaire pour tout son travail et sa patience.

· **Dates à retenir**

21 mai : inauguration du collège Dents-du-Midi et de la place des sports

10 juin : sortie du Conseil communal avec départ à 12h30 aux Glariers. Une convocation parviendra ultérieurement.

18 juin : repas des anciens Présidents au baraquement militaire.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Maude **ALLORA**, Municipale :

Point de situation réorganisation scolaire :

Comme mentionné dans les communications du Président, la Municipalité a reçu une copie de la lettre à l'attention des personnes qui ont fait des pétitions directement adressées à Mme AMARELLE. Mme la Conseillère d'État leur a répondu qu'elle confirmait la réorganisation scolaire pour la rentrée 2022.

Du point de vue communal, les horaires des bus MobiChablais ont été finalisés avec les TPC et l'horaire de l'école le matin a été légèrement modifié pour s'adapter au mieux aux bus, soit de 08h20 à 11h45 au lieu de 08h15 à 11h40. L'annonce de recherche de bénévoles pour accompagner les plus petits paraîtra dans l'Aigle Info de juin. De plus, des maîtresses souhaitent effectuer le trajet dans les bus avec leur classe d'ici à la fin de l'année, cela sera organisé avec les TPC.

Au niveau des UAPE, la coordination se passe très bien. Les "Petits Pirates" remplissent, à midi, entre 62 et 70 places sur les 72 disponibles, pour les enfants entre la 3P et la 6P, sauf le mercredi. "Pop e Poppa" remplit, à midi, la totalité des places disponibles, soit 48 enfants, sauf le mercredi midi pour les 1P-2P. Les 7P et 8P pourront être accueillis aux "Petits Pirates" le mercredi à midi. Les UAPE organisent des portes ouvertes le samedi 21 mai prochain de 09h00 à 11h00, afin qu'enfants et parents puissent se familiariser avec leur nouveau lieu d'accueil.

En ce qui concerne la cantine à l'AJA, le SEMO a accepté officiellement le mandat de création d'une antenne de la "Dent-du-Midi" dans le bâtiment de l'AJA. Une dizaine d'enfants y sont déjà inscrits.

Sur la mobilité et le chemin de l'écolier, le passage piéton situé à Pré-Yonnet / carrefour ch. du Lieugex, identifié comme point noir, sera sécurisé par la réalisation d'un aménagement provisoire. Les ateliers participatifs avec les parents et les élèves n'auront pas lieu, par contre, une plateforme de communication sera installée sur le site de la commune, sur laquelle les parents pourront poser leurs questions et faire leurs remarques via ce support.

Une séance d'information est organisée à l'attention des parents le mardi 24 mai à 18h00 à la salle de l'Aiglon, afin de leur expliquer les transports et de répondre à leurs questions et inquiétudes par rapport à cette organisation.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal :

SDIS : pour faire suite à la mise au concours du poste de commandant et aux entretiens avec les candidats, les Municipalités de Corbeyrier, Yverne et Aigle ont le plaisir d'informer de la nomination, conformément au règlement, du futur commandant à compter du 1er janvier 2023 en la personne du Capitaine Marc TAVERNEY, membre de l'Etat-Major, chef du détachement du premier secours et détachement d'appui, responsable opérationnel du SDIS Chablais. La Municipalité se réjouit de cette nomination et de cette future collaboration. Cette transition sera organisée en douceur pour assurer le passage de témoin de la meilleure façon qui soit. M. MONTANGERO remercie d'ores et déjà le commandant sortant M. Fabrice ROSE pour l'ensemble de son travail ainsi que toutes les personnes qui œuvrent au sein du SDIS. L'Assemblée applaudit chaleureusement son collègue Conseiller communal M. M. TAVERNEY.

M. Fabrice **COTTIER**, Municipal :

Déménagement HDV : tous les services communaux de l'administration ont été installés sur le site de l'ancien hôpital. Le bureau technique a déménagé, quant à lui, mercredi dernier et se trouve dans les box situés le long des grilles du chemin de fer. Tout le monde est opérationnel à recevoir la population et à travailler dans de bonnes conditions.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N°2022-03 DU 28 MARS 2022 RELATIF À LA DÉCADASTRATION DU CHEMIN DE L'HÔPITAL (SUD) AU VU DE LA RÉALISATION DU FUTUR GYMNASE

M. Philippe **KAPPELER** (EA) donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Stéphane **TILLE** (UDC) constate que le préavis relatif à la décadastration du ch. de l'Hôpital induit une orientation du trafic par le sud en suivant la rte d'Ollon, puis le ch. de Valerette. Le carrefour entre ces deux rues est un carrefour qui pourrait être classé de dangereux. D'ailleurs, il est indiqué dans le PDCom, comme carrefour existant à améliorer, avec comme objectif la sécurité routière. Son amélioration devait être considérée en adéquation avec la construction du nouveau gymnase. Pour quand cela est-il prévu ? Ensuite, en ce qui concerne l'accès par le nord, d'après ce qui est mentionné dans le rapport, il y aura une zone qui sera « riverains autorisés ». Quelles sont les rues qui sont maintenues dans cette partie de riverains autorisés ? Est-ce que le ch. du Petit-Chêne et le sud du ch. de la Valerette en feront partie, afin d'éviter l'accès du parking par le nord ?

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, indique que lors de la séance d'information publique sur la mise à l'enquête du PAC et sur les aménagements routiers qui a eu lieu, la question s'est posée. Jusqu'à aujourd'hui, 130 places de parcs étaient existantes sur le site de l'hôpital, avec une cadence assez similaire sur les allées et venues des collaborateurs par rapport à ce site. Demain, ce sont 67 véhicules qui seront générés par ce gymnase, uniquement par la partie sud (Valerette-rte d'Ollon). L'État considère, par ses études de mobilités et le schéma présenté dans le préavis, que ce site diminue de moitié le flux de véhicules connu jusqu'alors par rapport au trafic de l'hôpital et qu'il n'y a pas lieu aujourd'hui d'avoir une refonte de ce carrefour. Cependant, la commune a indiqué que des observations avaient été menées sur la sortie rte d'Ollon et que le cas échéant, des aménagements nécessaires seraient faits en fonction de l'utilisation qui est, pour l'instant, assez difficilement prévisible. M. le Syndic profite pour dire au passage, que la thématique est souvent aussi portée sur la largeur du pont de la Valerette, qui est aussi considéré comme un effet de ralentisseur sur cette largeur et la possibilité de pouvoir avoir des remontées de file de part et d'autre du pont, ce qui permet, au final, d'arriver à un carrefour qui soit fluide. Évidemment, il y aura des observations à mener et le cas échéant, des travaux à poursuivre.

Sur la deuxième question, le plan le mentionne aussi, dans les deux mises à l'enquête qui sont en cours actuellement, que le ch. de l'Hôpital qui vient depuis le ch. du Châtelard, est prévu à sens unique en zone 20. Le haut du ch. du Grand-Chêne également, puis le bas du ch. du Grand-Chêne jusqu'au ch. des Charmettes, Petit-Chêne et le haut du ch. de la Valerette, seront indiqués comme « riverains autorisés » pour éviter le transit des véhicules des utilisateurs du gymnase.

M. Guy-Serge **BAER** (EA) s'exprime en ces termes :

« GYMNASE OUI, mais au pas au détriment de la qualité de vie du quartier Sous-gare.

Cette décadastration et vente de terrain communal au Canton ne sont ni nécessaires, ni opportunes. En effet, les activités du Gymnase ne sont en rien péjorées ou entravées en laissant le chemin de l'Hôpital dans sa configuration cadastrale actuelle. En outre, il n'existe actuellement aucun **plan de circulation détaillé du quartier Sous-Gare** en relation avec la construction du Gymnase.

Interrompre et couper le ch. de l'Hôpital au niveau du futur Gymnase va impacter la qualité de la vie des habitants du quartier Sous-gare. En effet, cet itinéraire constitue une voie essentielle de sortie du quartier en

direction de la rte d'Ollon pour les résidents. Interrompre et couper le ch. de l'Hôpital va créer un cul-de-sac côté Sud-Est du quartier. Il a pour effet, de rediriger le flux motorisé à l'intérieur du quartier, via les chemins du Grand Chêne, des Vergers et des Charmettes.

Or aujourd'hui, les villes qui veulent promouvoir une pacification des flux multimodaux essaient d'épargner les quartiers d'habitations du flux motorisé en les contournant. Le ch. de l'Hôpital est un itinéraire de contournement par excellence, le long des voies CFF, entre la Gare et la Valerette/rte d'Ollon.

Le ch. de l'Hôpital constitue justement un axe multimodal primaire dans la zone concernée. Je constate par ailleurs que le concept de mobilité multimodal n'est guère privilégié par la Municipalité. C'est dommage et regrettable, car si vous privilégiez une augmentation de population, il s'agit de promouvoir de tels concepts qui permettent à tous les usagers, piétons, deux roues et voitures, de coexister dans une vision d'améliorer la qualité de vie en Ville d'Aigle.

Pour rappel : Le gymnase va engendrer une augmentation de 10 %, soit 1'500 personnes / jour de la population journalière à Aigle. Cet accroissement, non négligeable, se concentre dans le quartier Sous gare.

La création d'infrastructures dédiées, tels que terrains de sport et zones de délasserment, va amplifier le phénomène, notamment en soirée et durant les week-ends. Le ch. de l'Hôpital doit rester un itinéraire multimodal au service de tous, usagers du Gymnase comme les habitants résidents.

Dès lors, je vous prie Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, de rejeter le préavis qui vous est proposé ».

M. Grégory **DEVAUD** imagine avoir donné toutes les réponses aux questions précédentes et il encourage réellement à consulter le document mis actuellement à l'enquête (PACantonal). Il fait l'objet d'échanges, en grande partie avec les riverains et il inclut le plan de mobilité qui concerne le gymnase, évoqué comme inexistant. Il fait partie intégrante du rapport 47 OAT mis à l'enquête maintenant. Pour l'essentiel, il faut le constater à la lecture de ce document, que tous les éléments évoqués par M. le Conseiller G.-S. BAER ont été entendus et compris. La moitié du flux de transport individuel motorisé est diminué de moitié dans ce secteur, il se concentre sur le sud-est pour limiter ou interdire le transit à travers la zone résidentielle, par la définition, comme évoqué précédemment, d'un secteur réservé aux riverains. Pour ce qui concerne les terrains de sport, M. le Syndic indique qu'ils ont été précisément concentrés dans la distance qui sépare les voies de chemins de fer du bâtiment, de 57 mètres, pour limiter les nuisances en journée par rapport aux riverains et avoir un front de bâtiment qui soit assez précis. On parle de gymnasiens, de 1'200 élèves sur un tronçon de 500 mètres entièrement le long des voies, entièrement sécurisé, avec un nouveau passage sous voies de 4,5 mètres de large sous le pont du Châtelard. Il est difficile de faire plus pour préserver ce quartier.

Pour conclure, aujourd'hui, le Conseil travaille sur cet objet-là qui demande à la fois de lever une opposition, de valider un plan, mais aussi de valider une vente. Demain, si le plan qui est actuellement à l'enquête devait faire l'objet d'oppositions, il sera entre les mains du Conseil également qui peut avoir la lecture d'un document assez complet, étape par étape. Ce sera probablement la prochaine étape cet automne.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS DU PREAVIS :

M. le Président donne à nouveau lecture des conclusions qui ne diffèrent pas de celles du préavis et fait passer l'objet au vote. Ainsi, à main levée et à la **majorité des membres présents, 50 oui, 5 non, le Conseil communal d'Aigle** :

- **Vu** le préavis 2022-03, relatif à la décadastation du chemin de l'Hôpital (Sud) au vu de la réalisation du futur Gymnase ;
- **Oui** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'adopter le projet de décadastration du Chemin de l'Hôpital et de lever l'opposition liée à ce projet ;
2. De demander à la Municipalité de faire suivre la procédure du dossier ;
3. D'autoriser la Municipalité à vendre des parcelles décadastrees issues de DP N° 1152 et N° 1271, d'une surface de 1'394 m², située au chemin de l'Hôpital 21, pour un montant de CHF 174'250.-, soit CHF 125.- par m² ;
4. D'accepter que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan soit porté sur le compte de réserve « Terrains industriels, infrastructures et achats » ;
5. D'exiger l'inscription en faveur de la commune d'Aigle, d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans et d'un droit de réméré d'une durée de 3 ans ;
6. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

3.1 QUESTION SIMPLE "CONCERNANT L'ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS À L'ÉCOLE SELON LE MODÈLE PEDIBUS PROJETÉ DANS LE CADRE DE LA RÉORGANISATION SCOLAIRE."

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, donne lecture de la réponse municipale :

« Dans son intervention, M. le Conseiller communal Schnegg revenait sur la résolution votée par le Conseil communal le 3 mars 2022, en relation avec le projet de réorganisation scolaire par cycles sur site, et insistant sur le fait qu'elle se fasse dans la concertation, entre l'école, l'APE et la Municipalité et ne soit opérationnelle qu'une fois que tous les aspects parascolaires sont réglés (UAPE, trajets scolaires, etc.), quitte à la repousser à la rentrée scolaire 2023. Ses interrogations portaient principalement sur le système Pédibus.

En préambule, la Municipalité tient à indiquer qu'elle estime que c'est avant tout aux autorités scolaires de soigner les liens avec les parents, tant pour ce qui concerne leur information que pour les aider à se coordonner, à travailler ensemble, et que la direction des écoles ne saurait se réfugier derrière une quelconque législation pour éviter d'assumer ses décisions pédagogiques ou organisationnelles. En ce sens, la Municipalité estime que les autorités scolaires doivent prendre leur bâton de pèlerin et aider / appuyer les parents et leur association faîtière dans les différentes démarches en lien avec le transport des élèves, tous âges confondus.

Pour le surplus, elle répond de la manière suivante aux questions posées :

1. Le système Pedibus s'appuie sur le bénévolat. Une pétition de l'Association des Parents d'Elèves, signée par plus de 350 personnes, pour appuyer la résolution du Conseil Communal et différer la réorganisation circule. Comment la Municipalité entend-elle concilier la pétition de l'APE et le principe de bénévolat de Pedibus. La Municipalité va-t-elle encourager, ou contraindre des bénévoles à accompagner les enfants ou va-t-elle s'appuyer sur des personnes rémunérées ?

➤ *Le système Pedibus s'appuie effectivement sur le bénévolat. La Municipalité estime que cette manière de pouvoir amener les enfants à l'école est bénéfique à plus d'un titre. Ce sont effectivement les parents qui doivent le porter. Toutefois, la Municipalité est à disposition pour les aider et les soutenir dans leurs démarches, par exemple en mettant sur pieds des soirées d'information qui permettent les échanges d'information et le mélange des parents. Nous tenons à préciser que l'école doit aussi faire sa part et*

soutenir les parents d'élèves, notamment par la transmission à ceux-ci de listes d'adresses afin de faciliter les contacts.

2. Des itinéraires ont-ils été choisis ? Le choix garantit-il de larges trottoirs sur toute leur longueur, l'utilisation le moins souvent possible de traversées piétonnes sécurisées ? Quand et par qui ces trajets, leur adéquation et la durée nécessaire pour les parcourir sera-t-elle validée ?

- *Au plan piétonnier, le principal point problématique identifié est le croisement Pré Yonnet / Lieugex, qui va être réaménagé afin d'assurer la sécurité avant la rentrée scolaire d'août 2022. Les itinéraires pour les pédibus seront choisis par les parents qui mettront sur pied les lignes pédibus. Le service de l'urbanisme est à disposition pour les aider et conseiller. Si lors de la mise sur pieds de ces lignes de pédibus des points problématiques sont repérés, les démarches afin de les sécuriser seront effectuées par le service. Selon les besoins, ces démarches peuvent nécessiter une coordination avec le canton, ou non, ce qui permettra de les réaliser plus ou moins rapidement.*

3. Pedibus nécessite du matériel spécifique. A-t-on déjà une idée du nombre d'enfants concernés, du nombre d'adultes pressentis ? Ceci pour disposer du matériel adéquat en suffisance le moment voulu.

- *Pedibus, comme le mentionne l'interpellateur en début de son texte, repose sur la volonté des parents de mettre sur pieds un tel système. La coordination d'un tel système devrait être assumée par l'APE, avec l'aide de la direction des écoles et avec l'appui technique de la Commune, en cas de besoin.*

4. Il y quelques années, un réseau Pedibus existait à Aigle. Il a disparu, les accompagnants ne voulaient plus assumer les difficultés de gestion des enfants sur la voie publique. Comment la Municipalité va-t-elle procéder pour éviter une nouvelle faillite du système ?

- *La Municipalité regrette que Pédibus n'ait pas pu perdurer à l'époque. Les divers soutiens mentionnés précédemment relèvent de ses compétences. Comme mentionné ci-avant, la Municipalité estime que l'école et ses dirigeants doivent s'impliquer fortement dans le soutien, l'appui et la coordination de telles initiatives, car ce sont eux qui ont les contacts les plus réguliers avec les parents, non la Municipalité.*

5. Le but de Pedibus est entre autres de favoriser l'activité physique des enfants, réduire le trafic autour des écoles, favoriser la sécurité sur le chemin de l'école, favoriser l'autonomie des enfants. Pourquoi la Municipalité veut-elle augmenter le nombre de places de dépose autour des collèges alors qu'elle promeut la mise en place d'un réseau de mobilité douce ? Un grand écart, une contradiction supplémentaire ou un écran de fumée ?

- *La Municipalité a évoqué cette possibilité pour le site scolaire de la Planchette, mais ne devrait pas la mettre en place, privilégiant les autres modes de transports, avant tout les transports publics accompagnés ou un transport scolaire propre. Elle renonce à cette seconde aire de dépose.*

4. MOTIONS DÉPOSÉES

4.1 MOTION "POUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES GRATUITS"

En préambule, M. le Conseiller B. BOREL (les Verts) prend acte de la réponse municipale sur le Pédibus qui mentionne que la Municipalité a renoncé à faire des places de dépose supplémentaire à la Planchette, point

qui faisait partie de sa motion. Par contre et par définition, il admet dans cette deuxième partie, que si elle le dit et l'écrit, c'est vrai. Il faudra analyser la motion en considérant que cette deuxième partie n'a plus de sens, puisque dans les déclarations officielles de la Municipalité, elle renonce à cela, contrairement à ce qu'elle avait suggéré lors de la précédente séance de Conseil communal.

Il donne lecture de son postulat dont la teneur est la suivante :

« La direction de l'Établissement scolaire d'Aigle a décidé une réorganisation scolaire impliquant un regroupement des élèves par degré et plus par proximité géographique. Cette décision prise sans concertation réelle avec les acteurs impliqués, ni les parents, ni les enseignants, encore moins les UAPE, suscite de nombreuses questions et d'ailleurs une pétition, munie déjà de quelques centaines de signatures demandant le report d'une année, va être déposée ces prochains jours. Une résolution de ce Conseil, tout comme l'avis exprimé par la Municipalité en mars 2022 allait dans le même sens.

Néanmoins, la Municipalité finalement considère que les cheminements de mobilité douce et la répartition entre les 2 UAPE et la cantine qui va s'ouvrir dans les locaux de l'AJA, ainsi que les accords avec les TPC concernant le transport scolaire seront prêts pour cet automne. Soit. Nous continuons à penser qu'il faudrait donner plus de temps pour organiser avec tous les partenaires ce changement, et pour en prévoir les incidences financières.

Cela dit, 2 points sensibles ont été abordés par la Municipalité lors du Conseil Communal d'avril 2022 : à savoir que les parents devraient contribuer aux frais des transports scolaires et que de nouvelles places de déposes sont prévues, sur le site de la Planchette.

Cela soulève 2 questions importantes :

- d'une part, les parents d'élèves concernés par cette réorganisation subiraient une « **double peine** » : on leur impose une réforme à laquelle ils n'adhèrent pas forcément et en plus, c'est à eux d'en supporter les coûts.

- d'autre part, à l'heure de la transition écologique augmenter le nombre de places de dépose devant les écoles et rendre les transports collectifs payants, c'est « **inciter** » **les parents à amener leurs enfants à l'école en voiture avec le risque -bien documenté par le BPA- d'accident** avec l'encombrement de véhicule que cela entraîne dans une zone scolaire qui devrait être « de rencontre »

C'est donc un non-sens écologique, et une injustice sociale.

C'est pourquoi cette motion demande que la Municipalité présente un préavis urgent demandant un crédit pour financer les transports scolaires par la collectivité pour cette année, puis que le montant soit intégré aux budgets dès 2023.

Le groupe des Verts-es et ouverts demande que cette motion soit envoyée directement à la Municipalité de manière à ce que, selon les engagements de la Municipalité, la réorganisation puisse se faire dans la sérénité à la rentrée scolaire 2022 ».

La discussion est ouverte :

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, prend la parole pour dire que ce sujet est pris extrêmement au sérieux par la Municipalité. L'entier des heures passées par Mme la Municipale M. ALLORA est consacré principalement à ces éléments-là depuis plusieurs mois, à l'instar d'autres collègues dans d'autres dossiers. Il remercie M. le Conseiller B. BOREL pour cette intervention qui touche deux thématiques :

Tout d'abord, et cela a été dit au cours des dernières semaines ou encore dans le cadre des communications municipales de Mme ALLORA et dans la réponse à M. le Conseiller J-Fr. SCHNEGG sur le pédibus, tous les éléments qui sont de la compétence de la Municipalité ont été mis en œuvre, que ce soit pour les UAPE, les crèches, les cantines, le transport et les relations avec Mobilis. La finance d'inscription du Pédibus vient d'être validée à l'APE pour les aider dans l'accompagnement aux parents et aux écoles. Puis aussi pour les aspects

mobilité, certains secteurs identifiés comme point noir, (passage piéton et carrefour Pré Yonnet/Lieugex) seront réaménagés d'ici à la rentrée pour garantir la sécurité des enfants. Toutes les forces sont mises pour garantir les possibilités, la sécurisation de pouvoir acheminer les enfants du domicile jusqu'à l'école en toute sécurité. La règle est assez simple, la Municipalité se doit d'organiser un transport scolaire pour tous les enfants de plus de 2,5 km de l'école ou pour les petits qui sont considérés comme étant 1P-2P, 3P-4P également, ou pour les enfants pour lesquels le chemin de l'école représente un danger. M. DEVAUD rappelle aussi que les horaires de MobiChablais sont calés pour la rentrée scolaire, pour permettre de pouvoir avoir un bus qui, dans le sens montant comme descendant, puisse s'arrêter sur la chaussée à la Planchette, à la place du Marché, avec et en complément, la volonté d'avoir des parrains/marraines, des bénévoles ou accompagnants pour encadrer les enfants en bas âge directement depuis l'arrêt de bus jusqu'à l'école.

Aujourd'hui déjà, les enfants de moins de 6 ans (1P-2P) ont un accès gratuit à MobiChablais. De plus, un rabais de 20 % déjà en fonction sur demande, est accordé et financé par la commune auprès de l'entreprise exploitante.

Enfin, selon des analyses assez précises, les enfants de 1P à 4P se trouvant à plus de 1 km de l'école et qui peuvent être considérés objectivement comme étant la classe d'âge la plus fragile, représentent 40 élèves. La Municipalité prend l'engagement que si toutes les mesures qui sont aujourd'hui en place ne permettent pas de garantir en toute sécurité l'acheminement d'un enfant de son domicile jusqu'à l'école, elle fera tout son possible pour le faire, y compris pour les personnes dans le besoin, au cas par cas ou sur demande. Des solutions seront trouvées, que ce soit avec les établissements sociaux ou directement par d'autres mesures comme par exemple l'aide d'urgence de la Municipalité lorsque ces éléments-là deviennent problématiques, notamment d'un point de vue économique.

La deuxième thématique touche la gratuité des transports, qui adhère au programme politique de M. le Conseiller B. BOREL et qui mérite d'être traitée pour elle-même. La Municipalité pense qu'il y a une vraie analyse à porter sur une aide complémentaire, sur une possibilité d'accès supplémentaire, par exemple pour des personnes dans le besoin, mais aussi dans le sens d'une incitation à l'utilisation des transports publics. Plusieurs possibilités existent, notamment des rabais supplémentaires, des aides par un biais ou un autre, etc... Cette thématique doit être analysée pour présager une décision qui sera prise ensuite par le Conseil communal. Les chiffres énoncés jusqu'à présent sont assez éloquentes. Si demain, il faut rendre gratuit l'accès à ces transports publics pour les 1'500 enfants en âge de scolarité, la Municipalité considère, selon les statistiques et analyses menées par Mobilis par rapport à des comparatifs ailleurs dans d'autres villes, que c'est exclusivement et principalement les élèves à plus de 1 km qui utiliseront cette possibilité, soit 12 % au total des élèves. Pour être plus optimiste, ce chiffre a même été ramené à 20 % à l'aide de calculs. Si demain, 20 % des élèves prennent le bus, il faudra d'abord identifier par quels moyens : une carte à trous, une carte magnétique, une tout autre forme d'abonnement, mais surtout, le coût est d'une certaine importance. Lors d'une discussion avec le Président de la commune de Collombey, celui-ci relève que finalement, payer des impôts donne droit à des prestations et il a raison. Dès le moment où les transports coûtent déjà une certaine importance, pourquoi ne pas faire un pas supplémentaire de CHF 150'000.- à CHF 200'000.- pour permettre aux élèves d'avoir la gratuité des transports ? La Municipalité ne pense pas que la gratuité des transports publics pour la rentrée scolaire 2022 est une solution. Elle engage le Conseil à ne pas accepter l'urgence voulue de cette proposition, mais potentiellement peut-être amener d'autres idées, des amendements ou autres. M. DEVAUD, au nom de la Municipalité, demande de ne pas valider cette motion dans ses termes actuels, sous la forme de l'urgence et à privilégier la confiance et l'écoute sur toutes les mesures qui ont été prises pour la rentrée 2022. Et peut-être reprendre un autre moment cette thématique de la gratuité des transports pour elle-même, car elle mérite d'être étudiée, mais pas dans l'urgence, pas d'ici la fin juin.

Ce n'est pas l'argument massue en politique depuis un petit moment, mais il y a quand même un petit problème institutionnel ; qui dit préavis d'urgence, dit demande de crédit, règlement pour le fond, il ne connaît pas aujourd'hui les disponibilités de M. le Président, comment d'ici au 17 juin, tous ces éléments pourront être réglés pour faire valider et pour être effectif le 22 août, date de rentrée des classes. M. le Syndic demande donc de refuser cette motion et surtout de ne pas voir l'élément d'urgence évoqué par Monsieur le motionnaire.

Mme Anne **CROSET** (EA) remercie M. le Syndic et M. le Municipal S. MONTANGERO de tous les éléments qu'ils ont fournis. Au vu de ces éléments, force est de constater que la motion est très largement vidée de sa substance. Le seul point qui paraîtrait important, c'est le financement par de l'argent public du transport scolaire

des enfants de 1P à 4P. Les autres, semblent-ils, peuvent se débrouiller. Mais les relativement petits pourraient être pris en compte par le financement public.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA) remercie M. le Syndic pour son long discours de plusieurs minutes, mais qui ne l'a malheureusement pas beaucoup passionné. Le problème des transports publics à Aigle est que, malgré des demandes faites depuis plusieurs années, il n'y a toujours aucun rapport et aucune enquête de satisfaction. Cela coûte un saladier et aujourd'hui, le revenu des billets représente environ 8% des frais qui coûtent. En continuant de la sorte, il constate avec dépit, que l'on va arriver avec des grands bus bien vides qui ne satisferont aucun et personne ne réagit. La gratuité pour les enfants oui, mais il serait mieux de faire une gratuité totale, parce que cet encaissement de 8 % coûte. Faut-il laisser aller et continuer avec ce système aberrant ? Quand les gens lèvent la main pour demander un arrêt, le chauffeur de bus ne s'arrête pas. Comment imaginer que tout soit prêt pour le 22 août avec ce nouveau système ? M. BACCA donne raison aux opposants, il s'agit de reporter la décision d'une année pour pouvoir être prêt avec le nouveau système qui satisfait tout le monde, se remettre en question et ne pas s'enfermer dans une décision qui convient à quelques professeurs et au directeur qui lui-même, va disparaître de la circulation d'ici à la fin de l'année.

Pour recadrer le débat, **M. le Président** demande aux prochains intervenants de s'en tenir à la motion qui demande à la Municipalité de présenter un préavis demandant un crédit pour financer les transports scolaires.

M. Cyril **ZOLLER** (ALT), contrairement à son prédécesseur, remercie M. le Syndic pour toutes ses précisions. Il revient également au fait que personnellement, en utilisant régulièrement et exclusivement le bus, il peut dire que ce qui vient d'être dit est complètement faux. Il y a effectivement des bugs de temps en temps, mais pour le prendre au minimum deux fois par jour, il ne voit pas du tout ce que mentionne son prédécesseur. M. ZOLLER précise qu'il soutient certaines démarches, comme celles des communes de Collombey et Monthey qui offrent la gratuité à leurs habitants. Il soutient aussi le fait qu'effectivement, vu le revenu que cela génère maintenant et à long terme, de proposer une gratuité qui annoncera un soutien aux transports publics et à un avenir durable dont on parle souvent. Au sein du groupe AlternativeS, il y a une certaine vocation, une grande volonté de débat et les membres sont rarement d'accord au départ, mais un compromis a été généré à son paroxysme. Au terme d'un long débat, le groupe souhaite proposer la réflexion suivante par rapport à la motion de M. BOREL, c'est de passer cette motion en postulat, en y gardant le même état d'urgence de certains dossiers qui ont été traités de la sorte. Le Conseil a toujours eu la volonté de le faire, il n'est plus à un dossier prêt. C'est pourquoi cette motion demande que la Municipalité présente un préavis urgent demandant un crédit de financer les transports scolaires de la manière suivante :

" Gratuité pour les familles qui touchent les PC familles, 50 % pour tous les enfants jusqu'à 16 ans".

M. le Conseiller pense que le compromis ne peut être que soutenu. Il propose à son collègue de le modifier ainsi et de le soutenir pour avoir déjà une première étape.

M. le Président revient sur ce qu'il a dit tout à l'heure. Le but n'est pas de parler ici de l'efficacité des transports, ni de l'école, mais de la gratuité des transports publics.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) se dit très attentif à ces commentaires. Ce changement d'enclassement a effectivement soulevé une grande émotion. Comme l'a dit la Municipalité, cela concerne 40 personnes. Il serait intéressant de savoir combien d'enfants sont touchés avec la mouture connue jusqu'à présent, car s'il y a 25 ou 30 élèves déjà concernés par ce 1 km de plus, cela ne représente que 10 ou 15 personnes de plus, ce n'est pas tant que cela sur 1'500 élèves. Sur la gratuité des transports scolaires, M. le Conseiller ne pense pas qu'il faille aller jusqu'à 16 ans, simplement parce que cela va inciter des jeunes qui vont actuellement à vélo ou à pied à l'école, à prendre le bus. En les incitant, il y a le danger que des enfants qui actuellement vont à l'école par leurs propres moyens prennent le bus. Il a un petit calcul qu'il faudrait pouvoir expliquer aux parents : amener un enfant quatre fois par jour à l'école représente environ CHF 420.- (600 km à CHF 0.70). Prendre le bus coûte, au final, le même prix. Ensuite, il y a encore la problématique des familles : M. FAVRE n'est pas d'accord avec le fait que ce soit une classification, cela doit être ouvert à tout le monde et par année scolaire. Des parents qui ont un enfant qui fêtera ses 6 ans au mois de mars, doivent juste payer 3 mois. Aller jusqu'en 4P est plus raisonnable dans le sens descendant, car les habitants du quartier de la Planchette ne sont pas lésés, vu que c'est plus près, contrairement à ceux qui sont en haut et qui doivent amener leurs enfants en bas.

Il faudrait considérer qu'à partir de la 5P les élèves peuvent aller à pied ou à vélo à l'école. Donc jusqu'à 16 ans, il pense que c'est exagéré.

M. Stéphane **TILLE** (UDC) rappelle que lors d'une précédente législature, l'UDC avait présenté un amendement au budget pour rendre possible la gratuité des bus pour les élèves d'Aigle. Cette motion allant dans ce sens, l'UDC va la soutenir, d'autant plus que cela coûte moins cher qu'un départ du Tour de France.

M. Murat **ERDENIZ** (PSA) a entendu la Municipalité et ne peut que l'encourager. Il a bien écouté également la proposition de M. le Conseiller C. ZOLLER et c'est pourquoi, pour y répondre, le PS a déposé un amendement qui dirait que «... les bus permettant aux enfants et aux jeunes de moins de 16 ans de se rendre à l'école gratuitement ».

M. le Président considère que cet amendement n'est pas recevable. La seule personne pouvant apporter une modification est le motionnaire.

M. Jacques **VACHERON** (PLR) confirme les propos du Président, car effectivement, il n'est pas possible d'amender une motion. Cependant, il serait intéressant d'entendre le motionnaire, pour savoir dans quelle direction il serait disposé à modifier le texte de sa motion, car le groupe PLR n'est pas fermé à l'idée d'étudier la faisabilité de la gratuité des transports publics sur le territoire aiglon. Mais pas sous la forme de cette motion et de ce caractère d'urgence.

M. Philippe **KAPPELER** (EA) soutient les dires de ses prédécesseurs disant qu'une gratuité pour les élèves et sans distinction serait intéressante.

M. Samuel **OBI** (les Verts) rappelle qu'il s'agit de parents d'élèves qui n'ont rien demandé. C'est bien de mettre des choses en place, l'idée de faire des accompagnants qui vont amener les enfants aux bus aussi. Il manque juste cet élément-là. Il aimerait bien que les parents encouragent les enfants à prendre le bus, il faut les encourager à dire à leurs enfants de le prendre à tout âge. Étant aussi utilisateur de bus, il peut dire que cela fonctionne plutôt bien. La démarche est excellente, il y a des utilisateurs captifs : les enfants. Si les enfants doivent prendre le bus, CHF 400.- leur sera versé par année, car l'école, c'est tous les jours, ce n'est pas compliqué au fond. Il ne faut pas une carte, mais un abonnement annuel pour chaque élève. Actuellement, il y a cette possibilité, dans le règlement communal, de se faire rembourser le 20 %. Il propose alors d'accepter cette motion dans ce format, de changer le règlement communal et de prévoir un remboursement à 100 %. Ce n'est pas compliqué à mettre en place et ce n'est discriminatoire pour personne. C'est un moyen de le faire.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) est surpris par le montant évoqué de CHF 150'000 à CHF 200'000.-. Il ne sait pas exactement ce que cela couvrirait, s'il ne signifie que 20 % des enfants, ce montant lui paraît assez bizarre et énorme. Il y a peut-être une erreur dans les chiffres qui ont été présentés. Il se demande si cela vaut la peine de faire des petits calculs pour voir si tel enfant est à 900 mètres, 1 km ou à 1,4 km ; cela va générer des frais administratifs et des temps de travail qui sont énormes. Est-ce que cela vaut la peine pour des économies de bouts de chandelle là-dessus, plutôt qu'une gratuité pour tous les enfants d'Aigle comme cela a été proposé par passablement de Conseillers ?

Mme Laurence **BURNIER** (PLR), au lieu de faire la gratuité pour tous, se demande s'il ne serait pas plus judicieux que les parents paient l'abonnement et aillent par la suite au boursier. Cela éviterait d'arroser tout le monde et surtout les élèves qui en n'auraient pas besoin. Cela limiterait déjà une bonne partie des élèves.

Mme Maude **ALLORA**, Municipale : pour répondre à la question de M. le Conseiller M. ALLENBACH, ce montant de CHF 150'000.- correspond à la gratuité de tous les élèves. Mobilis facture l'abonnement aux enfants qui habitent à plus de 1 km (20 % des élèves) et facture l'abonnement pour tous les autres à 10 % du prix. Ce qui fait un montant sur 1'400 élèves aiglons d'environ CHF 150'000.- à CHF 200'000.-. Ces calculs sont encore en attente de confirmation de Mobilis.

M. Patrice **BADAN** (UDC) souhaite amener une petite précision par rapport à l'aspect financier. C'est un faux débat, car de toute manière, la commune participe actuellement, entièrement au déficit du bus. Il n'est pas possible de décaler la charge.

M. Bernard **BOREL** a bien entendu la déclaration de M. le Syndic sur les transports gratuits et son ouverture au fait qu'il faudrait réfléchir sur la gratuité pour tout le monde. Il ne manquera pas de présenter un postulat demandant une évaluation de la gratuité des transports sur la commune d'Aigle. Ceci d'autant plus que M. le Conseiller M.-J. BACCA a l'air de soutenir l'idée de la gratuité des transports, comme il l'a affirmé et en espérant que cela soit protocolé au procès-verbal non corrigé par la suite !

Cette motion a suscité un débat important qui devait avoir lieu, qui montre que ce sujet est vrai. M. le Syndic disait la dernière fois, qu'il ne fallait pas avoir ici des débats émotionnels. M. BOREL pense au contraire que oui, l'émotion fait partie de l'intelligence, il ne faut pas être dans une intelligence formelle, mais globale pour laquelle les émotions sont comprises. Il rappelle, comme l'a dit M. le Conseiller S. OBI, que l'essentiel de cette motion est pour éviter une double peine à des parents qui n'ont rien demandé. Et que dans ce sens-là, indépendamment du fait qu'il présentera certainement un postulat, au nom des Vert.e.s et Ouverts, il maintient cette motion telle qu'elle a été formulée, parce qu'il veut s'assurer que dès la rentrée 2022, la problématique du transport et du financement soit définie. Si cette motion est soutenue, les parents seront contents, car ils auront payé des impôts. Puis de dire « on fait la moitié pour ceux qui gagnent un peu plus », c'est un faux débat. C'est comme si les allocations familiales n'étaient pas pour tout le monde. Plus on gagne, plus on paie d'impôt et c'est donc là qu'est pris l'argent et ensuite, il y a une redistribution. M. le Conseiller pense que d'un point de vue social, c'est plus logique, mais c'est un débat de fiscalité sur lequel le Conseil pourrait probablement s'écharper pendant un certain nombre d'heures.

Il maintient donc cette motion, il espère que le Conseil l'appuiera. Si tel n'est pas le cas, les parents d'élèves sauront au moins qui appuie et qui n'appuie pas, qui soutient et qui ne soutient pas. Si le Conseil communal va dans le sens de sa décision de mars ou s'il change comme une girouette. Il demande à l'Assemblée d'appuyer cette motion qui a tout son sens dans la vie politique aiglonne.

M. Christian **SPUEHLER** (PLR) faisait partie de ceux qui ont appuyé avec force la résolution votée au mois de mars, pour une raison qui lui semble relativement simple et évidente, qui était sur la forme de passer en force sans consultation, sans concertation, sans explication aux parents et aux enseignants. C'est quelque chose qui était clairement évident et qui a généré beaucoup d'émotion. Il pense que même en n'ayant pas forcément d'autres prérogatives, cette résolution a été votée de façon majoritaire, elle a dû forcément avoir un poids. Pour ce qui est de cette motion, il va la refuser contrairement à ce qui vient d'être dit. Il n'y a plus de cohérence, car on mélange ici un élément d'un débat sur la gratuité des transports publics qui d'ailleurs, pose des problèmes de constitutionnalité par rapport à la gratuité complète pour les habitants du canton, avec un élément où on se fait, à son sens, un peu piéger ; cette dépense de CHF 200'000.- qui pourrait ou pas être pertinente, mais dans tous les cas, elle est planifiable. Et ce qui est planifiable doit passer par voie budgétaire. Pour rebondir sur les propos de M. le Syndic, il y a quelque part un élément de logique qui montre, dans cet élément d'urgence où on est devant un débat qui est différent de la résolution, qu'on avait fait un « coup de gueule ». M. le Conseiller a entendu de la bouche de la Municipalité, que c'est l'école qui doit faire les choses. Le fait d'avoir entendu les ouvertures et les possibilités d'avoir un débat sur la gratuité des transports sur la commune d'Aigle montre que l'on peut le faire de façon planifiée, pour qu'en terme de règlement, en termes de budget, on soit en cohérence avec le processus et le fonctionnement de la commune. Pour cette raison, il dit oui à la résolution, mais il dira non à la motion et que son attitude est tout à fait cohérente.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LA PRISE EN CONSIDÉRATION AVEC RENVOI A LA MUNICIPALITÉ

A main levée, **la motion est refusée** à la majorité des membres présents : **NON : 27 – OUI : 18 – abstentions : 10**

5. POSTULATS DÉPOSÉS

5.1 POSTULAT "POUR LA VALORISATION D'OBJETS FONCTIONNELS OU RÉPARABLES ISSUS DE LA DÉCHETTERIE"

La parole est passée à M. Sylvain **ORIO**L (les Verts) la lecture du postulat dont la teneur est la suivante :

« Constat

Bon nombre d'objets sont jetés alors qu'ils sont encore fonctionnels ou réparables. Par « objets » on entend, selon les termes utilisés à la déchetterie d'Aigle : appareils électroménagers, objets encombrants, vieux bois, objets métalliques, autres. Se débarrasser ainsi d'objets pouvant encore servir n'est pas compatible avec le développement durable. Gaspiller ainsi de la matière n'est pas compatible avec le caractère fini des ressources naturelles sur terre et la consommation importante d'énergie lors de l'extraction de ces ressources, leur transport et leur transformation en objets utilitaires.

Le 24 mai 2018, un postulat intitulé « Pour la création d'une ressourcerie et ramassage des ordures compostables par l'ensemble des habitants de la commune » avait été déposé. Depuis, le ramassage des ordures compostables a été organisé par une entreprise privée, mais il n'existe encore pas de ressourcerie sur sol communal.

Donner une seconde vie aux objets fonctionnels ou réparables jetés apporte les avantages suivants :

- Ecologiques : les objets valorisés ne seront pas détruits et entreront à nouveau dans le circuit des biens fonctionnels. La matière nécessaire à la fabrication de nouveaux objets sera dès lors économisée, ainsi que l'énergie grise induite par la mise sur le marché de ces objets (énergie consommée et dommages à la terre lors de l'extraction et la transformation, combustibles pour le transport des matériaux de construction, énergie nécessaire à la fabrication et combustibles pour le transport des objets finis, pollution induite).

- Economiques : création d'un ou plusieurs emplois sur sol communal. La valorisation de « déchets » apporte une plus-value. Les coûts d'élimination des déchets pour la commune vont diminuer de manière corrélée.

- Sociaux : les visiteurs de la décharge, vivant à Aigle et région, pourront se procurer des objets en bon état à des prix inférieurs à ceux du marché.

Expériences d'autres communes et pistes

Dans certaines communes de la région, telles que Montreux ou Monthey, le concept décrit ici existe déjà depuis plusieurs années. Les lieux de récupération et de valorisation dans les déchetteries s'appellent des « ressourceries » et ont de nombreux adeptes parmi la population. Elles font même office de lieu d'échange : les gens y déposant consciemment ce dont ils ne veulent plus et qui pourrait être réutilisé par d'autres.

Proposition

Créer un espace dans l'enceinte de la déchetterie où les objets encore fonctionnels ou réparables peuvent être stockés, réparés et revendus aux visiteurs de la déchetterie. Créer un ou plusieurs postes de travail, consistant à repérer les objets récupérables, les remettre en état et les revendre, idéalement à un prix couvrant les frais nécessaires à cette valorisation.

Un partenariat pourrait être mis en place avec des associations, des fondations ou des ateliers locaux, voir même avec des ateliers manuels pour les écoliers.

La création d'une ressourcerie pourrait être une action menée dans le cadre du Plan Energie Climat ».

La discussion est ouverte :

M. Jacques **VACHERON** (PLR) rappelle au groupe Les Vert.e.s et Ouverts ce qui a été voté le 27 août 2020 par ce Conseil, par 55 voix pour, 1 voix contre et 3 absentions, un texte qui dit ceci : « *le dépôt d'une motion ou d'un postulat doit se faire par écrit au moins 10 jours avant la séance pour figurer à l'ordre du jour. Des cas exceptionnels pourraient également être ajoutés à l'ordre du jour, lors de l'adoption de ce dernier, moyennant un vote à majorité simple* ». Par souci d'équité vis-à-vis des groupe politiques qui respectent cet accord, il serait bien à l'avenir d'en prendre acte.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) trouve l'initiative très bonne, mais elle implique de nombreux problèmes. La commune ne va pas prendre la responsabilité d'avoir distribué un appareil qui a été récupéré sur ses terres, peut-être mal réparé par quelqu'un. C'est un cas de conscience. Étant dans les pièces détachées toute l'année, il voit les problèmes que les gens ont. Un appareil, ce n'est pas fait pour être adapté, il faut le réparer. Si la commune s'engage à faire un commerce comme ceci, ce n'est pas une petite halle qu'il faut, c'est une grande, avec du stockage, des ouvriers qualifiés, pour pouvoir recycler. Il est vrai que beaucoup d'appareils sont réparables, mais les gens n'ont pas le temps, c'est beaucoup de responsabilité. Avec les livres, c'est différent, avec un objet qui peut être réparé, il faut faire très attention. Il ne pense pas que la commune veuille prendre 10 ou 15 ouvriers, construire une halle pour le faire, etc... Il faut être attentif, l'idée est bonne, simplement, il faut en discuter, voir comment faire, combien cela coûte.

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) partage l'avis de toutes les personnes qui se sont exprimées. Il est un peu partagé avec ce postulat qui arrive tardivement, mais il a tout de même passablement réfléchi. Il est indispensable de chercher au niveau communal, à favoriser la durabilité des objets, à freiner les cycles de surconsommation, avec les conséquences que tout le monde connaît, mais qui ont été particulièrement mises en avant par l'urgence climatique et la guerre en Ukraine, qui montre que dans les dépenses des matières premières, il faut y travailler aussi un peu. D'autre part, l'idée d'une ressourcerie, c'est quelque chose qui existe depuis des années à Ollon et à Montreux, qui marche très bien, qui permet un flux et qui donne une deuxième vie à toute une série d'objets. Par contre, il n'a pas les moyens de se prononcer plus précisément concernant les idées énoncées au sujet de la réparation. Il est mentionné aussi dans le postulat, qu'il y a des associations comme « Bout de Bois », « QAP » à la rue Farel, qui sont en train de développer des projets pour du partage de savoir, de matériel et favoriser la réparation chez les personnes qui n'ont pas forcément les compétences et qui n'engagerait pas forcément une responsabilité de la commune.

M. le Conseiller va voter non sur le fait de se pencher sur cette question, parce que c'est cela le but d'un postulat, ce n'est pas forcément adopter une idée énoncée, il doit y avoir une réflexion là-dessus. Il a quand même hésité aussi à approuver ce postulat, car rajouter tout le temps des postulats sur cette brave Municipalité, qui fait preuve d'un dynamisme énorme depuis son entrée dans la nouvelle législature, il aurait peur qu'elle ne réalise pas les projets auxquels elle s'est engagée. Il a entendu des gens de tous les partis ici avoir ce souci-là. Et à la fois, il ne voit pas que la commune d'Aigle ne s'occupe pas de cette question, car il est souvent parlé de penser local, agir local. Il s'agit vraiment d'un élément sur lequel il faut agir au niveau de la commune. M. **ALLENBACH** va voter pour et si le Conseil accepte, il propose que se mette sur pied un groupe de travail proactif, avec des personnes qui ont envie de travailler là-dessus, pour ne pas être que dans des attitudes critiques ou des attitudes de demander quelque chose à la Municipalité, mais pour qu'un certain nombre de Conseillers s'engage aussi dans la réflexion sur ce projet, pour avoir un peu plus de temps. Ce postulat a été un peu déposé dans l'urgence, dans une séance qui avait un peu moins d'objet à l'ordre du jour, mais c'est une bonne idée de se pencher sur le sujet et de proposer que, pour une fois, il y ait une démarche proactive de la part des intéressés, avec les associations qui sont citées et en transparence avec les municipaux qui sont en charge de ces dicastères.

Mme Anne **CROSET** (EA) trouve que ce postulat a au moins deux mérites. D'abord, de rappeler que le postulat « Genoud » de mai 2018 est dans les limbes depuis 4 ans. C'est une bonne chose de le ressusciter. Le deuxième mérite est d'insister, au point de vue communal, sur l'importance du recyclage d'un certain nombre d'objets, dans la mesure où on peut les remettre dans le circuit. Son seul souci dans cette histoire, c'est l'articulation « création d'un ou plusieurs emplois sur sol communal », emplois qui seraient consacrés à du travail de réparation, tel que le fait par exemple « La Bonne combine » à Lausanne, qui fait de l'excellent travail. Sur ce point, elle ne voit pas les choses clairement. C'est pourquoi, elle estime que la proposition de M. le Conseiller M. **ALLENBACH** est marquée du bon sens. Elle aussi, a envie de soutenir ce postulat.

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, donne la position de la Municipalité qui est la suivante :

« La Municipalité a pris connaissance de ce postulat qui demande la valorisation d'objets provenant de la déchetterie. Celui-ci reprend les éléments d'un postulat identique, déposé le 24 mai 2018 par M. le Conseiller L. GOY, auquel il a été répondu le 7 octobre 2019 par le préavis municipal 2019-13. À ce jour, la situation reste inchangée par rapport à 2019 et la déchetterie n'est toujours pas adaptée à ce genre d'activités, notamment

en ressources humaines et en relation avec la charge de travail engendrée par cette activité supplémentaire, ainsi que pour des raisons sécuritaires, puisque sur ce site, travaille également le service des forêts et des prestataires mandatés par la commune. De plus, la Municipalité estime que ce n'est pas le rôle d'une commune de mettre en place un système de valorisation et de commercialisation d'objets de récupération ou de seconde main. Cette activité doit découler d'une initiative privée, ou par le biais d'associations ou de fondations intéressées, voire actives dans ce domaine. Actuellement, nous n'avons pas connaissance d'un intérêt marqué pour ces activités. Néanmoins, la Municipalité souhaite encourager et favoriser des collaborations avec des acteurs locaux et régionaux, afin de mettre en valeur et de prolonger la durée de vie de certains objets. De plus, pour aller dans cet esprit, des initiatives personnelles peuvent également être prises en diffusant par exemple, des annonces sur les réseaux sociaux et favoriser ainsi les relations directes. Nous vous rappelons qu'une partie des objets déposés à la déchetterie actuellement, est déjà recyclée, comme par exemple, le matériel informatique, ceci en collaboration et contractuellement avec une entreprise spécialisée, afin de garantir notamment, la protection des données personnelles.

En conséquence, nous vous demandons de ne pas prendre en considération ce postulat et de nous signaler les acteurs qui sont favorables à développer ce genre d'activités à titre privé, hors du périmètre de la déchetterie et de faire confiance à la Municipalité pour poursuivre la recherche de solutions de partenariat dans ce sens ».

Mme Laurence **BURNIER** (PLR) signale que par les réseaux sociaux, il y a un groupe qui s'est formé, s'intitulant : « À donner, sinon déchetterie ». Toutes les personnes qui ont des choses à débarrasser, que ce soit de l'ameublement, de l'électroménager ou autres, trouvent preneur. Par ce biais-là, elle a pu récupérer un four à raclette en très bon état.

M. Cyril **ZOLLER** (ALT) entend les nombreux débats et il salue la réponse de la Municipalité qui travaille sur la continuité de ce qui avait été discuté en 2019. Par cela, il va tout de même soutenir son collègue dans son postulat et sa démarche et il salue ses autres collègues bellerins d'Avançon & Ouvertures, qui hier, ont fait passer du premier coup, une ressourcerie à Bex.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LA PRISE EN CONSIDÉRATION DU POSTULAT AVEC RENVOI A LA MUNICIPALITÉ

À main levée, **le postulat est refusé à la majorité** des membres présents // **NON : 24 – OUI : 23 – abstentions : 8**

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

6.1 INTERPELLATION "UN CENTRE-VILLE DYNAMIQUE ET FORT EN TOURISME ET ARTISANAT : OÙ EN SOMMES-NOUS ?"

La parole est passée à Robert **FUCILLE** (ALT) pour la lecture de son interpellation, dont la teneur est la suivante :

« La vie telle qu'on la connaissant avant la pandémie a gentiment repris ses droits, accompagnée de son lot d'évènements et d'animations, ce notamment grâce à des sociétés locales actives et à des commerçantes et commerçants motivés à faire vivre notre centre-ville. Si nous pouvons nous réjouir de cela, la situation pourrait être davantage satisfaisante en termes de dynamisme. Exit la situation Covid, qu'en est-il aujourd'hui ?

Le 14 mars 2018, notre collègue Cyril Zoller déposait le postulat « Pour un centre-ville fort en tourisme et

artisanat », dont la réponse a été déposée le lundi 22 février 2021 par la précédente Municipalité. Ce postulat mettait en avant quelques propositions, comme la création d'un partenariat étroit entre professionnels du commerce et de l'immobilier, ayant pour objectif de développer une stratégie harmonieuse, cohérente et dynamique, ou la mise en place d'un soutien administratif, logistique et financier pour toute implantation au centre-ville. L'idée étant de lutter contre un fléau dont nombreuses villes sont touchées : la désertification et les vitrines vides.

Dans sa réponse, la Municipalité s'était engagée à entretenir et développer ces partenariats étroits avec « Aigle-Cité » et les propriétaires. Elle promettait également de coordonner la promotion touristique (ATALC) ainsi que de redynamiser l'ancienne bibliothèque municipale via l'implantation d'un espace de coworking. À ces différentes mesures s'ajoutaient un soutien actif au développement d'un marché hebdomadaire digne de ce nom. A noter que ce dernier point n'était pas nécessairement énoncé dans ces termes dans le rapport-préavis en question, mais il avait fait l'objet d'une discussion en plénum.

Une année après avoir formulé ces engagements, nous devons constater que certains locaux commerciaux demeurent malheureusement inoccupés (dont l'ancienne bibliothèque municipale). Certaines enseignes emblématiques comme la Croix-Blanche sont par exemple désespérément vides depuis plus de deux ans, alors que cette dernière est un point stratégique en termes d'accueil des visiteurs en prévenance de l'ouest. Et finalement, pour ce qui est du marché hebdomadaire, il semble qu'aucun projet de redynamisation n'ait été évoqué.

A l'aube du Tour de France qui fera une halte dans notre commune, que penseront les milliers de visiteurs venus lorsqu'ils se trouveront face à un restaurant historique fermé et laissé à l'abandon ? Ou lorsqu'ils constateront l'existence de vitrines vides ? Comment notre Commune peut-elle tolérer que certaines zones de notre Bourg mythique ne soit pas plus accueillantes et dynamiques ? Et surtout, pendant encore combien de temps ? Pourrait-on s'inspirer de certaines communes qui ont entrepris des démarches visant le rachat de certains bâtiments emblématiques, afin d'en assurer une exploitation ? Ou s'intéresser au concept français « Ma boutique à l'essai » ?

Bien que conscients de la marge de manœuvre parfois limitée de l'Autorité communale en la matière, nous souhaitons néanmoins poser les questions suivantes :

1. Qu'est-ce que la Municipalité a mis en place pour entretenir le partenariat promis entre les acteurs associatifs, touristiques, commerciaux et immobiliers ?
2. Qu'est-ce que la Municipalité, via sa mission de promotion économique, a-t-elle éventuellement proposé aux propriétaires (ou aux locataires) afin de faciliter l'exploitation de certains locaux commerciaux et établissements ?
3. La Municipalité s'est-elle déjà renseignée sur le prix d'achat de certains bâtiments abritant des établissements publics, en vue d'une éventuelle acquisition dans le but d'en assurer l'exploitation ?
4. Concernant l'ancienne bibliothèque municipale, quelle est l'avancée du projet de redynamisation ?
5. En ce qui concerne le marché hebdomadaire digne d'une ville de 10'000 habitants, qu'est-ce qui a été entrepris et quelles sont les prochaines démarches ?
6. Finalement, la Municipalité a-t-elle réfléchi à d'autres mesures / solutions visant à contre le phénomène de désertification et, si oui, quelles sont-elles ? »

La discussion est ouverte :

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, donne lecture de la réponse municipale suivante :

"Merci pour cette série de questions qui permet ainsi à la Municipalité de donner quelques informations sur l'état des lieux de la revitalisation de notre centre-ville.

Ce dossier est une préoccupation constante de l'exécutif depuis de nombreuses années.

Comme vous le savez, des études de développement avaient été menées en 2005 et 2017. Depuis, le COVID s'est invité et a bouleversé nos habitudes de travail et de consommation.

Ainsi, avant de poursuivre le projet de développement, il est apparu plus qu'opportun de procéder à un nouvel état des lieux, une actualisation des tendances post Covid et des tendances lourdes en matière de commerce.

Sur cette base, un plan de mesures possibles, leurs analyses et leurs coûts sera étudié.

Pour ce faire, un mandat a été donné à une entreprise spécialisée, qui a déjà mené pareilles démarches avec succès, ailleurs dans le canton notamment. Il s'agit d'un projet pilote qui bénéficie d'un financement sur le canton.

Un comité de pilotage regroupant l'ATALC, Aigle Cité, Chablais Région et la Commune a été mis sur pieds, présidé par celui qui vous parle.

Ce point me permet de préciser que depuis l'automne dernier, des réunions régulières ont lieu entre la Commune, Aigle Cité et l'ATALC pour échanger et coordonner un certain nombre d'actions. Ainsi, en fin d'année passée, le marché de Jérusalem a revu le jour et celui de Noël a pu avoir lieu. Nous travaillons surtout à recréer un cercle vertueux avec les acteurs qui en ont envie, de manière à créer une dynamique positive. Et que de plus en plus de personnes aient envie de se joindre au mouvement. Signalons par exemple que le comité d'Aigle Cité a été grandement renouvelé.

Si les travaux au centre-ville, présents et à venir, peuvent paraître une embûche pour ce redémarrage, nous voulons y voir l'opportunité prochaine d'un magnifique renouveau, comme cela est le cas dans bon nombre de villes, proches ou moins proches. Et nous mettons tout en place pour déjà maintenant le rendre le plus attractif possible.

L'étude susmentionnée abordera bon nombre des points mentionnés par l'interpellateur. Nous escomptons pouvoir vous refaire une information d'ici l'automne ou la fin de l'année.

De plus, la Municipalité aura très prochainement de nouveaux outils pour l'appuyer dans ses démarches en la matière.

En attendant, nous pouvons résumer en disant que la machine a été remise en marche, que certains acteurs clé ont trouvé un second souffle et que la Municipalité est persuadée de parvenir à créer, à moyen terme, un cercle vertueux pour la revitalisation de notre centre-ville.

M. Roberto **FUCILE** se dit satisfait des réponses municipales.

Mme Catherine **KRÜMEL** (EA) entend bien "études, plans de mesure". Mais pour commencer, il faudrait arrêter de mettre des bâtons dans les roues des commerçants existants et de les écouter et de prendre en considération leurs problèmes. Par exemple, cela fait trois ans qu'une commerçante de la rue du Bourg est menée en bateau par rapport au banc qui est en face de chez elle qui n'a pas été réinstallé. Cela fait trois ans qu'on lui répond qu'il est en fabrication en Italie ou d'autres raisons vagues. Cette personne est vraiment découragée, elle ne se sent pas du tout écoutée et prise en considération. Mme la Conseillère demande si la Municipalité a une réponse par rapport à ce banc. Les clients de cette dame s'asseyaient dessus, elle avait des échanges avec eux. C'est aussi ça, de faire vivre un quartier piéton. Alors, quand elle entend « études, plans de mesures », concrètement, il faut aussi écouter et faire quelque chose pour les gens présents et quand ils seront heureux d'y être et satisfaits de ce qui se passe, cela amènera aussi du monde.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

6.2 INTERPELLATION "CAD-SATOM"

La parole est passée à Marcel-Jacques **BACCA** (EA) pour la lecture de son interpellation, dont la teneur est la suivante :

« La Municipalité a récemment informé le Conseil communal que des négociations avec la SATOM sont en cours dans le but d'établir et signer une convention entre la SATOM et la commune d'Aigle concernant la construction et l'exploitation d'un réseau de chauffage à distance (CAD) amenant la chaleur produite par la SATOM aux immeubles de notre ville.

Une brève présentation a été faite par les dirigeants de la SATOM peu avant le dernier Conseil communal. Cependant, jusqu'à présent, il n'y a jamais eu la possibilité de débattre de ce projet, de poser les questions qui nous préoccupent et surtout d'obtenir des réponses claires.

Si le principe même du chauffage à distance est sans aucun doute digne d'intérêt, dans le cas qui nous occupe, les interrogations sont nombreuses :

1. L'origine de la chaleur de la SATOM : la chaleur provient de l'incinération des ordures des habitants des communes propriétaires. Cependant, il semblerait que les dirigeants de la SATOM achètent et collectent des déchets à incinérer bien au-delà de notre région, soit dans toute la Suisse Romande, mais aussi dans les pays étrangers (D et I), et très régulièrement en Haute-Savoie (F).
2. Pollution : comme il n'est pas possible de maîtriser la composition des déchets incinérés, il est probable, à l'instar d'autres usines d'incinération d'ordures, que des résidus toxiques sortent de ses cheminées, et polluent l'air de notre région. Il faut ici rappeler qu'on a récemment trouvé de la dioxine aux alentours de l'usine d'incinération de Lausanne.
3. L'acheminement de la chaleur devrait se faire par des conduites isolées. Elles devront avoir des doublons pour éviter qu'en cas de problème sur une conduite, une autre voie puisse approvisionner les bâtiments dépendants (cf Monthey en 2019 avec 1'800 ménages privés de chaleur pendant plusieurs jours). Plus la distance est longue, plus la chaleur part dans la nature, ce qui n'est pas écologique, et plus les déperditions sont importantes.
4. La construction du réseau nécessaire pour toute la ville d'Aigle devrait être synonyme de coûts et de dérangements très importants. Et même si les dirigeants de la SATOM nous promettent, semble-t-il, que SATOM assumera les investissements, il est certain qu'au final, ce seront les citoyens qui paieront l'addition par le biais des tarifs.
5. La captivité des consommateurs : SATOM impose, en cas de changement de système de chauffage et d'entente avec les organes législatifs des communes de Monthey et Collombey, l'obligation aux propriétaires d'immeubles de les brancher sur le réseau de CAD. Cela signifie que les propriétaires ne sont plus maîtres de choisir les options de chauffage de leur immeuble. Les expériences sont diverses, mais les tarifs sont élevés, et dans certains cas, les frais d'énergie ont augmenté drastiquement. Le passage à un autre mode de chauffage n'est plus possible.
6. Les surplus de chaleur à exploiter : ne serait-il pas plus logique qu'en cas de surplus de chaleur à exploiter, SATOM augmente sa part de production d'électricité, actuellement très recherchée, et qu'on peut acheminer par le réseau électrique existant.
7. Plan Energie et Climat (PEEC) : avant d'engager la Commune vers l'option SATOM, ne serait-il pas préférable de mettre en place un PEEC qui détaille les diverses options possibles et complémentaires dans la Commune et qui permettrait la prise en compte de nouvelles technologies dans les domaines du chauffage et de l'isolation des bâtiments.

Cette liste de questions n'est pas exhaustive. Nous demandons à la Municipalité qu'un débat de fond soit organisé avant de signer une quelconque convention avec SATOM ».

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, répond que la Municipalité a bien entendu l'interpellation et qu'elle est en train d'étudier tous ces problèmes. Il rappelle que la convention est en cours d'élaboration et qu'elle est très attentive à toutes ces questions auxquelles elle pourra répondre lors d'un prochain Conseil.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Luc **DELADOEY** (ALT) donne lecture de sa question à la Municipalité, dont la teneur est la suivante :

« La présentation du chauffage à distance qui a précédé notre dernier Conseil a bien montré l'ampleur de ce projet ambitieux devisé à 150mios qui va impacter notre commune et sa région pour plusieurs dizaines d'années.

Dans un tel projet, il est évident que des hypothèses sur l'évolution des risques doivent être posées. Je citerais pour l'exemple : la réduction drastique à venir des déchets industriels qui constituent actuellement presque la moitié des approvisionnements de la SATOM, la baisse des besoins en chauffage par isolation des bâtiments, qui est un point majeur de la stratégie 2050 de la Confédération et l'influence grandissante de la géopolitique actuelle sur les surcoûts du chantier.

Face à ces hypothèses, nous avons eu droit à la vision de la SATOM qui a posé son scénario avec leurs estimations.

À ce stade, en tant que Conseiller communal, je pose la question suivante :

- Afin d'avoir plusieurs points de vue et garantir que ce projet corresponde au mieux aux besoins de la commune, **la Municipalité a-t-elle prévu une ou plusieurs expertises indépendantes du projet avant de signer la convention avec la SATOM** ? Cette expertise pourrait notamment affiner les choix techniques qui sont proposés. Mais aussi, si on voit le projet sous l'angle de la durabilité, valider le concept global par une expertise d'efficience énergétique qui consiste notamment à quantifier l'énergie grise à investir en relation avec l'énergie distribuée.

- Actuellement les réseaux de CAD peuvent être vus comme des réseaux électriques avec différents producteurs et différents consommateurs de chaleur. Or la solution présentée ne prenait en compte que la SATOM comme producteur de chaleur. D'où ma deuxième question : **au cas où l'opportunité se présenterait, la convention autorise-t-elle la commune à devenir elle aussi producteur de chaleur et contribuer au CAD** ? Cela autoriserait une plus grande marge d'autonomie communale. (Exemples : Valorisation du bois local, création d'une centrale solaire, appoint d'un réseau basse température, etc.)

Pour conclure, au sein d'AlternativeS, nous émettons le vœu qu'une telle expertise soit réalisée dans les meilleurs délais, par au moins un bureau d'ingénieurs indépendants. Les résultats devraient dans l'idéal être présentés dans le préavis à venir relatif au CAD ».

Bien que la Municipalité ait reçu les questions tardivement, M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal, répond de la manière suivante :

« En préambule, le projet de convention est actuellement à l'étude. Il fait l'objet de beaucoup d'attention de la part de la Municipalité. Nous prenons toutes les dispositions nécessaires afin de préserver les intérêts de notre commune. Votre Municipalité est attentive à respecter la législation en vigueur afin d'éviter, dans la mesure du possible, des procédures administratives et juridiques, lentes et coûteuses. Pour répondre première question, la Municipalité ne fera pas d'expertise indépendante. Je vous rappelle qu'il s'agit d'un

projet initié par SATOM SA. SATOM SA a effectué deux études complètes, menées par deux bureaux d'ingénieurs distincts. Ce n'est pas la commune d'Aigle qui est l'initiatrice de ce projet, c'est SATOM SA qui, dans le cadre de l'extension envisagée de son réseau CAD sur l'ensemble du Chablais vaudois, propose une solution de CAD à notre commune. Ceci de sa propre initiative, afin de valoriser les ressources énergétiques dont elle dispose. Les études ont été soutenues financièrement par le Canton de Vaud, qui encourage le déploiement d'installations CAD.

Quant à la 2ème question, bien sûr qu'une collaboration Commune-SATOM peut être envisagée pour valoriser les ressources énergétiques diverses sur notre commune, comme par exemple, la récupération de l'énergie carnée provenant de la future STEP qui est en voie de construction ».

Mme Anne **CROSET** (EA) s'exprime en ces termes :

« Tout d'abord, j'adresse un chaleureux merci à MM. DEVAUD et MONTANGERO pour avoir protesté énergiquement – avec les 7 autres députés du Grand-District – contre la décision malvenue de M. Pascal Broulis, de fermer au 31 mai prochain, l'Office d'Impôt d'Aigle.

Cela aura pour conséquence directe de compliquer la vie de nombreux contribuables d'Aigle et du district qui, n'utilisant pas Internet, ce qui est leur droit le plus strict, se verront contraints de se rendre à Vevey pour régler des questions fiscales.

Vive le service de proximité !

De plus, à l'heure où la santé financière du Canton est qualifiée « d'étincelante » ou « d'insolente », il est indécent, me semble-t-il, que le Gouvernement cantonal veuille faire des économies sur le dos des contribuables du district. Cette décision abrupte du Conseil d'État affaiblit en outre le rôle du chef-lieu ; on est alors en droit de se demander si cette tendance à la centralisation va se poursuivre, auquel cas, le départ d'autres services de l'État de notre bonne ville est plus que prévisible. Désire-t-on vraiment cela ?

Enfin, cette décision technocratique du Gouvernement introduit de fait, une discrimination entre deux catégories de contribuables, sans base légale apparemment.

Pour conclure, le Conseiller d'État Broulis, que j'ai longtemps apprécié et estimé, semble oublier un principe fondamental en démocratie.

Messieurs les Députés, pourriez-vous rappeler au magistrat que c'est l'Administration qui est au service du citoyen et non le citoyen qui est au service de l'Administration. Cette inversion des valeurs est préoccupante au plus haut point, car elle permet la marche graduelle vers un système totalitaire.

Croyez à toute ma gratitude, Messieurs les Députés, pour votre action passée et future contre cette fâcheuse décision du Conseil d'État ».

Pour répondre à un Conseiller concernant le procès-verbal et pour faciliter le travail de la secrétaire, Mme la Conseillère lui a offert de lui fournir son texte écrit.

M. Cyril **ZOLLER** (ALT) s'exprime en ces termes :

« À l'air du numérique, partout, les communes, les administrations, les cantons et la Confédération sont maintenant adeptes d'une communication « moderne » et régulière se basant sur les réseaux sociaux.

Depuis maintenant 10 ans, nous ne pouvons plus nier, oublier, croire, que l'information ne passe pas aussi par ces biais et que nombres de personnes s'informent en temps réel par ces différents vecteurs.

Sans verser dans l'ultra et sans demander à notre Municipalité de faire des défis sur Snapchat ou même des danses sur Tik-tok, quoiqu'un descendant de Travolta se cache quelque part... ! Est-ce qu'il ne serait pas envisageable, en 2022, de se doter au moins d'une page Facebook et d'une page Instagram ?

Cela permettra aussi d'avoir des discussions saines et sereines avec la population Aiglonne.

On ne peut pas nier qu'il y a trop de retours de personnes qui ne lisent plus les avis officiels. Mais uniquement les réseaux sociaux, comme sur le groupe « tu es d'Aigle si... » qui est parfois un bureau des plaintes presque comique...

D'avance merci pour votre réponse prochaine qui, j'espère, viendra avant que Meta nous entraîne dans le nouveau multivers ».

M. Marco **ALLENBACH** (PSA) est heureux de l'intérêt porté sur les interrogations énergétiques de plusieurs de ses collègues et il les encourage à aller lire tout ce qui est à disposition de la part de « Agglo Chablais ». Passablement de questions ont été posées, les réponses sont données par plusieurs experts mandatés qui sont les meilleurs de Suisse romande. Cela fait plusieurs années que la précédente Municipalité s'est engagée à répondre à toutes les spécialités qu'il y a dans le Chablais. C'est le moment de pouvoir un peu s'appuyer sur ce travail qui a été fait, d'aller de l'avant et réaliser les choses, plutôt que de refaire des études, remettre en question et refaire appel à des mandats extérieurs. Un travail très conséquent a déjà été fait.

M. Sylvain **ORIOLE** (les Verts) rappelle que le 28 septembre 2021, le Conseil communal a voté sur un nouveau schéma directeur cyclable, avec un budget de CHF 40'000.- pour un mandat à un bureau d'études, responsable de la mise en place des rues cyclables et voies vertes. Il souhaite savoir si quelque chose a été fait, sachant que la commune parle en ce moment, beaucoup de l'année du vélo.

M. Stéphane **MONTANGERO**, Municipal, répond qu'un mandat a été attribué à une entreprise et cela avance.

M. Grégory **DEVAUD**, Syndic, sur la question de M. le Conseiller C. ZOLLER, répond que l'analyse qui a été faite jusqu'à aujourd'hui par la Municipalité et qui a d'ailleurs été inscrite dans le programme de la législature, c'est qu'elle souhaite privilégier de ne pas être sur les réseaux sociaux pour les informations officielles, publiques et générale. Mais plutôt par thématique, en particulier la culture et le sport. Pour des informations générales, la réflexion, et c'est ce qui est indiqué par les spécialistes en la matière, c'est qu'il serait beaucoup plus utile de développer une vraie application, avec la possibilité d'avoir des notifications, pour pouvoir avoir des informations précises, sur inscriptions, qui sont directement orientées. Le but étant de pouvoir donner des avis positifs, de signaler un lampadaire défectueux, etc..., comme à l'image de certaines communes. Au final, il y a trois outils de communication : les réseaux sociaux pour des thématiques cultures et sports, une application qu'Aigle cherche à développer durant la législature, puis une page sur le site Internet.

Pour terminer, **M. le Syndic** informe qu'une réception officielle sera donnée en l'honneur du nouveau Conseiller d'État élu, le 2 juillet, à 10 h00 sur la place du Marché. Elle sera suivie d'un apéritif dînatoire pour l'entier de la population. Des informations précises suivront dans les prochaines semaines.

Comme mentionné dans la convocation, **M. le Président** invite l'Assemblée, la presse, ainsi que le public à prendre part à l'apéritif.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22h17.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

Le président : Didier BADAN	 The seal is circular with a blue border. Inside, there is a shield with a white eagle on a blue background. The words "CONSEIL COMMUNAL" are written in a circle around the shield, and "AIGLE" is written at the bottom. There are small stars on either side of the word "AIGLE".	La secrétaire : Véronique DELADOEY
--------------------------------	--	---------------------------------------